

COMMUNE DE FOUCHERES

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- DICRIM -



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

- Document à conserver -

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain...)

Les risques technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie...)

Un risque est dit "majeur" :
si sa fréquence est faible et sa gravité
très lourde.



l'évènement = l'aléa



les enjeux



le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Fouchères** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

A quels risques sommes-nous exposés à Fouchères ?



*Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM
(en mairie ou sur www.aube.gouv.fr)*

Les risques naturels :

- les inondations :

- **PPRI Seine Amont** (approuvé le 10/03/2017)
- **Remontées de nappes phréatiques**

- les mouvements de terrain :

- **Retrait gonflement des sols argileux « aléa moyen »**

Les risques technologiques :

- nucléaire :

- **PPI CNPE** (approuvé le 30/07/2019) dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium

- Transport de Matières Dangereuses :

- **RD 671, la voie ferrée Troyes/Polisot et les canalisations de gaz**

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



Les risques météorologiques :
tempête de 1999, fortes neiges...



Les risques sanitaires : pandémie,
canicule...

Catastrophes naturelles reconnues :

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondations et/ou Coulées de Boue	07/05/2013	27/06/2013
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999

(Source : www.georisques.gouv.fr)

*L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.*

ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

Le territoire a été divisé en 3 secteurs attribués à un élu (et un suppléant) pour diffuser l'alerte :

- avec la sono portative et le porte-voix
- en porte à porte
- par téléphone, si aucune réponse avec les deux premiers procédés.

Deux points de rassemblement ont été retenus de chaque côté de la Seine



la salle polyvalente et l'église

insérer photo

insérer photo

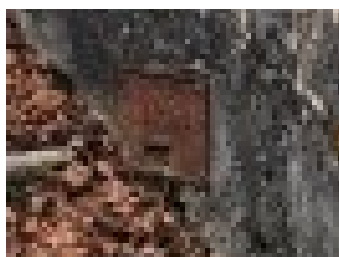


Photo des repères de nivellement?



Le pack « sécurité » à préparer chez soi

radio à piles, lampe de torche matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture / eau, couvertures, vêtements, papier personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



inondation lente

Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.

La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondation :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontées de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



Plus d'infos sur :
www.aube.gouv.fr

Le risque à Fouchères

La commune est concernée par le risque inondation lente ou de plaine. En cas de débordement de la **Seine**, l'eau pourrait arriver aux abords des maisons. Cette montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

Les mesures de prévention

En **2017**, un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI **Seine Amont**) a été approuvé sur la commune. Il détermine les zones inondables et y réglemente l'usage des sols afin de protéger les personnes, les biens et le champ d'expansion des crues. Plusieurs zones sont identifiées, chacune disposant de son propre règlement décrivant les interdictions, possibilités d'aménagement et prescriptions à respecter.

Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou gendarmerie).

Consultable sur :
www.vigicrues.gouv.fr

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.



DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT L'EVENEMENT

A L'ANNONCE DE L'ARRIVEE DE L'EAU

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

LORSQUE L'EAU EST ARRIVEE

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

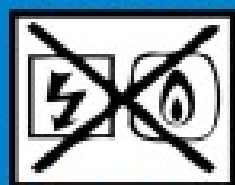
Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

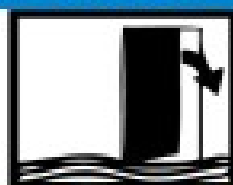
Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

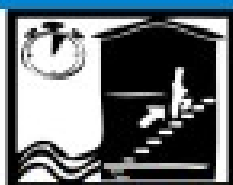
Les bons réflexes !



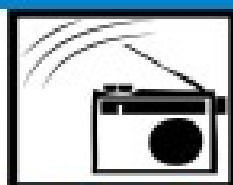
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Fouchères

La RD 671 et les rues communales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses. La proximité de la voie ferrée Troyes/Polisot et 2 canalisations sont également présentes sur le territoire. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.



Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...)

Des **Plans d'OR**ganisation départementale des **SEC**ours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

Si vous êtes témoin :

- **Donnez l'alerte :**

**pompiers 18
police 17,
depuis portable 112**

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

Écoutez la radio

Champagne FM Troyes
97.5

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- Ne téléphonez pas

- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risque mouvement de terrain retrait-gonflement des sols argileux « Aléa **moyen** »

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures,...) pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

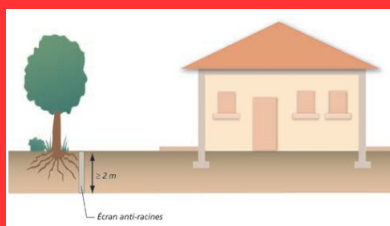
Le risque à **Fouchères**

La commune se situe sur une zone d'aléa **moyen** (voir carte).

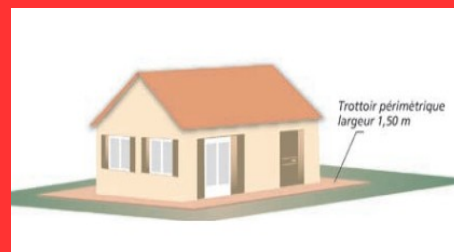
Les mesures de prévention

Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait gonflement des sols argileux ». Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

Comment faire pour prévenir des dégâts ?



Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.

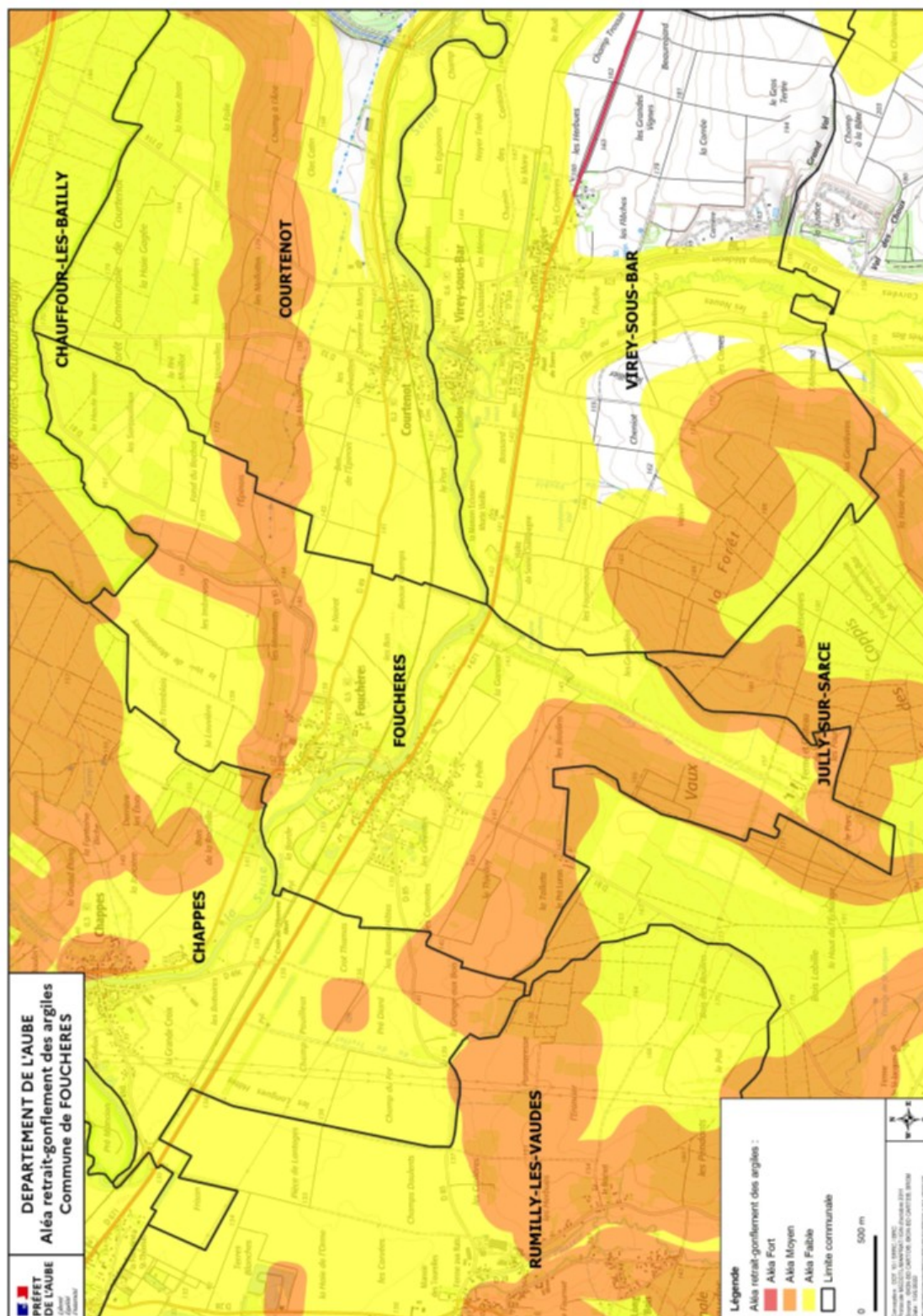


Réaliser une structure étanche autour du bâtiment.

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations :
www.aube.gouv.fr

Carte « retrait-gonflement des sols argileux »

Aléa **moyen**



Carte consultable : <https://www.georisques.gouv.fr>



Risque nucléaire

Qu'est-ce qu'un risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est la conséquence d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et des enceintes prévus à cet effet. Il peut survenir lors d'accidents de transports de matière radioactives, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et notamment sur une centrale nucléaire.

Le risque à Fouchères

Bien que situé assez loin de Nogent-sur-Seine, la commune peut être concernée par un accident nucléaire avec le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE), qui comprend deux réacteurs en exploitation depuis 1986 (voir plaquette d'informations " Ayez les bons réflexes" du CNPE). Un point de distribution des pastilles d'iode a été recensé comme dans toutes les communes possédant un PCS.

Les mesures de prévention

Un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** a été approuvé en juillet 2019, afin de planifier l'organisation de crise qui serait mise en oeuvre par les pouvoirs publics en cas d'accident survenant à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

Son élaboration, sa mise à jour et son activation sont de la responsabilité du préfet.

Mis en oeuvre en cas d'accident avec rejets radioactifs sortant des limites du CNPE, il a pour objectif essentiel l'organisation des secours publics **pour protéger la population, les biens et l'environnement** et sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en oeuvre.

Parmi ces mesures :

- mise à l'abri des populations
- distribution des comprimés d'iodure de potassium
- éloignement temporaire ou évacuation.

Les moyens de surveillance

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par le CNPE. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (maire, pompier ou gendarmerie). Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de rassemblement.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.
- Renseignez-vous sur le point de rassemblement et de distribution des comprimés d'iodure de potassium.
- Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Nogent-sur-Seine www.aube.gouv.fr

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Écoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7 / France Bleu 100.5 ou 100.8).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS L'ACCIDENT

Respectez les consignes données par les autorités

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à Fouchères

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



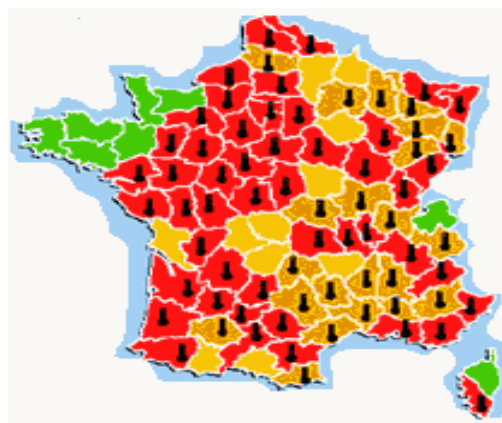
Pluie-inondation



Canicule



Orages





Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à Fouchères

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Les mesures de prévention



Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule. Elle est consultable depuis le site www.meteofrance.fr



Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L $\frac{1}{2}$ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



NOTES



Les numéros utiles

Mairie de Fouchères foucheres.mairie@wanadoo.fr	03.25.40.72.45
Préfecture de l'Aube – Troyes prefecture@aube.gouv.fr	03 25 42 35 00 Site internet : www.aube.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires ddt@aube.gouv.fr	03 25 46 20 25
Pompiers	18 ou (par portable : 112)
Police / Gendarmerie	17
SAMU	15
Conseil Départemental Centre routier	0 800 12 10 10
Météo France	0 899 71 02 10 Site internet : www.meteofrance.fr
Vigicrues	Site internet : www.vigicrues.gouv.fr
Géorisques	Site internet : www.georisques.gouv.fr

Écoutez les informations :

Champagne FM 97.5
France Bleue 100.8
France Info 105.5
France Inter 95.3
France 2 et France 3
Canal 32

Plus d'informations sur
www.aube.gouv.fr